**Conditions à remplir pour obtenir des fonds des trois organismes subventionnaires canadiens dans le cadre de   
l’Initiative Canada – Royaume-Uni sur l’intelligence artificielle**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Titre du projet |  | |
| Chercheur principal établi au Canada |  | Choisissez un domaine |
| Chercheur principal établi au Royaume-Uni |  | Choisissez un domaine |

\*Veuillez choisir le domaine qui correspond au plus près aux disciplines que vous représenterez pour la recherche proposée.

**Remarque 1 :** aux fins de l’Initiative Canada – Royaume-Uni sur l’intelligence artificielle, les chercheurs principaux établis au Canada doivent s’assurer que les présentes conditions sont remplies, y compris la liste de tous les participants, et que le bureau de la recherche de leur établissement a fait parvenir un exemplaire signé par courriel au CRSH avant la date limite à [Lauren.Mathieson@SSHRC-CRSH.gc.](mailto:Lauren.Mathieson@SSHRC-CRSH.gc.)ca.

**Remarque 2 :** Les expressions « trois organismes » et « organismes canadiens » font référence aux trois organismes fédéraux de financement de la recherche, c’est-à-dire les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH).

**S’agit-il d’une recherche avec des sujets humains?  OUI  NON**

Si oui, consultez l’[*Énoncé de politique des trois Conseils : éthique de la recherche avec des êtres humains*](http://www.ger.ethique.gc.ca/fra/policy-politique/initiatives/tcps2-eptc2/Default/)et soumettez votre proposition au comité d’éthique de la recherche de votre établissement.

**S’agit-il d’une recherche utilisant des cellules souches pluripotentes humaines?  OUI  NON**

Si oui, elle doit être transmise au Comité de surveillance des cellules souches (CSCS) des IRSC en vue d’en assurer la conformité à [l'Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains (EPTC 2), chapitre 12, section F](http://www.ger.ethique.gc.ca/fra/policy-politique/initiatives/tcps2-eptc2/Default/). L’évaluation du CSCS vient s’ajouter à celle des comités d’éthique de la recherche (CER) locaux. Le financement ne sera accordé qu’après avoir obtenu l’approbation du CSCS.

**S’agit-il d’une recherche exigeant l’utilisation d’animaux?  OUI  NON**

Si oui, vous devez fournir à l’administration de votre établissement un certificat du comité de protection des animaux de l’établissement attestant que les procédés expérimentaux ont été approuvés et que les animaux utilisés pour des recherches seront traités conformément aux principes énoncés dans le [manuel du Conseil canadien de protection des animaux](https://www.ccac.ca/Documents/Normes/Lignes_directrices/Experimentation_animaux_Vol1.pdf) (CCPA).

**S’agit-il d’une recherche utilisant des substances dangereuses?  OUI  NON**

Si oui, le candidat doit fournir à l’administration de son établissement une certification du comité de biosécurité de l’établissement attestant que les procédures de laboratoires qui sont utilisées sont conformes aux précautions de sécurité nécessaires pour le niveau de confinement requis par la recherche.

**Note :** Pour de plus amples renseignements sur la recherche avec des êtres humains, des tissus humains, des animaux et des cellules souches, veuillez consulter l’[Annexe en matière d’éthique](https://esrc.ukri.org/funding/funding-opportunities/canada-uk-artificial-intelligence-initiative/).

# 

# Liste des participants

Le candidat principal établi au Canada doit fournir la liste de tous les participants et partenaires qui font partie de la composante canadienne de l’équipe et qui contribueront à l’orientation intellectuelle de la recherche au moyen du tableau ci-dessous. Les règles d’admissibilité pour toutes ces catégories sont énoncées dans l’[Annexe des trois organismes subventionnaires canadiens – Initiative Canada – Royaume-Uni sur l’intelligence artificielle](http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/canada-uk_ai/addendum-annexe-fra.aspx). Les assistants, étudiants et consultants ne doivent pas y figurer. Ajouter des lignes au besoin.

| **Nom complet** | **Rôle des trois organismes subventionnaires** | **Établissement d’affiliation** | **Département ou service d’affiliation** | **Poste** | **Courriel** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Chercheur principal (Canada) |  |  |  |  |
|  | Cochercheur |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  | Collaborateur |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  | Partenaire |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

**Remarque**: les cocandidats et les collaborateurs **ne doivent être inclus dans cette section que s’ils ont consenti** à être membres de l’équipe et à figurer sur cette liste.

En soumettant le documentConditions à remplir pour obtenir des fonds des trois organismes subventionnaires dans le cadre de l’Initiative Canada – Royaume-Uni sur l’intelligence artificielle, le candidat principal établi au Canada et tous les cocandidats confirment :

* consentir à ce que le candidat principal établi au Canada administre la subvention au nom de l’équipe;
* avoir lu et compris les critères d’admissibilité de cette occasion de financement;
* avoir fourni des renseignements complets et exacts dans la demande de financement et dans les documents connexes;
* s’être présentés et avoir présenté leurs travaux de recherche et leurs réalisations conformément aux normes du domaine pertinent;
* s’être assurés que tous les membres de l’équipe et les organismes partenaires, le cas échéant, figurant dans la demande ont consenti à en faire partie;
* **ne** **pas** être actuellement non admissibles à demander ou recevoir un financement du CRSNG, du CRSH ou des IRSC ou de tout autre organisme de recherche ou de financement de la recherche en raison du non-respect d’une exigence ou d’une politique d’éthique, d’intégrité ou financière. Si, à tout moment, ils deviennent non admissibles, ils doivent immédiatement en informer le bureau de la recherche de leur établissement et le CRSH par écrit;
* que, s’ils apportent à leurs travaux des modifications qui peuvent avoir un impact sur le processus d’approbation, ils doivent en aviser les organismes canadiens subventionnaires et le bureau de la recherche de leur établissement dans les plus brefs délais;
* que, si leur statut d’admissibilité change de quelque façon que ce soit, ils doivent immédiatement en informer les organismes subventionnaires canadiens et le bureau de la recherche de leur établissement par écrit, autorisant ainsi l’établissement où ils sont employés ou auquel ils sont affiliés à fournir aux organismes subventionnaires canadiens leurs renseignements personnels afin que l’on puisse vérifier leur admissibilité à recevoir un financement des organismes subventionnaires canadiens;
* qu’ils consentent à communiquer l’information, y compris leurs renseignements personnels, qui est liée de quelque façon que ce soit à leur candidature et à la subvention ou au prix, aux organismes subventionnaires canadiens (IRSC, CRSNG et CRSH) et à tout établissement universitaire auquel ils sont ou pourraient être affilés;
* que, s’ils reçoivent un financement, ils s’engagent à l’utiliser uniquement aux fins auxquelles il est destiné et à respecter toutes les exigences pertinentes des trois organismes subventionnaires telles qu’elles sont énoncées dans les politiques, les procédures et les guides pertinents de ces derniers;
* avoir lu, compris et accepté de respecter les politiques des organismes subventionnaires canadiens – y compris le [*Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche*](http://www.rcr.ethics.gc.ca/fra/policy-politique/framework-cadre/) – pour la présentation de leur demande et l’exécution des travaux de recherche financés par les organismes subventionnaires canadiens;
* savoir qu’en cas de violation grave des politiques organisationnelles, les organismes subventionnaires canadiens peuvent, conformément au [*Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche*](http://www.rcr.ethics.gc.ca/fra/policy-politique/framework-cadre/), divulguer publiquement tout renseignement pertinent qui est d’intérêt public – y compris leur nom, la nature de la violation, le nom de l’établissement où ils travaillaient au moment de la violation ou de l’établissement où ils travaillent actuellement, s’il y a lieu, ainsi que les recours pris à leur endroit – et accepter qu’il s’agisse d’une condition pour présenter une demande de financement auprès des organismes subventionnaires, ou pour en recevoir des fonds et consentir à cette divulgation;
* que, s’ils sont des fonctionnaires fédéraux ou l’ont été au cours des 12 derniers mois, ils ont respecté et continueront de respecter le [*Code de valeurs et d'éthique du secteur public*](http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=25049);

**Avis de confidentialité**  
**Le candidat** confirme également qu’il comprend et accepte que :

* tous les renseignements fournis au CRSH sont utilisés, divulgués et protégés conformément à la [*Loi sur la protection des renseignements personnels*](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/acts/p-21/), à la [*Loi sur l’accès à l’information*](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/) et aux politiques pertinentes du Conseil du Trésor;
* toute information qu’il fournit aux organismes subventionnaires canadiens aux fins de sa candidature à cette occasion de financement est recueillie conformément à la [*Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada*](https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/c-18.1/page-1.html), la[*Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie*](https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/N-21/) et la [*Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines*](https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/S-12/);
* les renseignements personnels fournis aux organismes subventionnaires canadiens sont conservés et utilisés aux seules fins énoncées dans les fichiers de renseignements personnels de chaque organisme : PPU 055, tel que décrit dans [Info Source IRSC](http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/47695.html), [Info Source CRSNG](http://www.nserc-crsng.gc.ca/NSERC-CRSNG/Policies-Politiques/atip-aiprp_fra.asp) et PPU 055 dans [Info Source CRSH](http://www.sshrc-crsh.gc.ca/transparency-transparence/atip-aiprp/infosource-fra.aspx);
* les demandes sont remises à des comités de sélection et à des comités d’évaluation du mérite dans le cadre du processus de sélection et peuvent être remises à des évaluateurs experts externes dans le cadre du processus d’évaluation;
* les demandes peuvent être communiquées à d’autres organismes gouvernementaux ou à des organismes publics de financement de la recherche, si ceux-ci ont signé des protocoles d’ententes avec les organismes subventionnaires canadiens et qu’ils veulent cofinancer la demande;
* les renseignements concernant la demande et la subvention sont partagés avec les représentants autorisés nommés par l’établissement du candidat;
* les organismes subventionnaires canadiens peuvent communiquer, sans consentement préalable, le nom des bénéficiaires de subvention et le sommaire des propositions de recherche retenues à des fins de publicité ou en réponse à une demande d’accès à l’information;
* les renseignements personnels peuvent aussi être utilisés dans le cadre d’opérations de programmes et de planification, de mesure et de surveillance du rendement, d’évaluation et d’audits et en les regroupant pour établir des rapports au gouvernement ou au public;
* les organismes subventionnaires canadiens peuvent utiliser des renseignements personnels pour repérer des membres de comité et des évaluateurs experts potentiels;
* les organismes subventionnaires canadiens doivent obtenir au préalable le consentement du candidat avant d’utiliser ou de divulguer d’une manière qui n’est pas énoncée ci-dessus ou dans les fichiers de renseignements personnels respectifs de chaque organisme;
* le refus de fournir les renseignements personnels exigés pour compléter la candidature rendra la demande non admissible;
* les organismes subventionnaires canadiens ne mettent pas régulièrement à jour les renseignements personnels – il incombe au candidat ou au titulaire de la subvention de communiquer avec le [coordonnateur de l’accès à l’information et de la protection des renseignements personnels](https://www.tbs-sct.gc.ca/ap/atip-aiprp/coord-fra.asp) de l’organisme de financement de la recherche canadien auquel il est principalement affilié pour corriger ou mettre à jour ces renseignements;
* le candidat et le titulaire de la subvention ont le droit de déposer une plainte auprès du [Commissariat à la protection de la vie privée](https://www.priv.gc.ca/fr/), s’ils estiment que leurs renseignements personnels ont été traités de façon inappropriée ou s’ils souhaitent soulever une question préoccupante au sujet des pratiques en matière de protection de la vie privée de l’un des organismes canadiens;
* le candidat et le titulaire de la subvention peuvent communiquer avec le [coordonnateur de l'AIPRP](https://www.tbs-sct.gc.ca/ap/atip-aiprp/coord-fra.asp) de l’organisme auquel ils sont principalement affiliés pour en savoir plus au sujet de ces pratiques et obligations en vertu de la *Loi sur les renseignements personnels*, ou accéder à leurs renseignements ou les corriger;
* en déposant une demande, le candidat confirme qu’il a lu et compris l’énoncé de protection des renseignements personnels et consent à fournir ses renseignements personnels en vertu de celui-ci.

En désignant un administrateur de recherche ou un administrateur financier, l’établissement atteste que :

* le chercheur principal établi au Canada :
* est titulaire auprès de l’établissement;
* dispose du temps et des installations nécessaires pour mener à bien le projet.
* l’établissement postsecondaire :
* accepte d’administrer tout fonds de subvention reçu en vertu des politiques des trois organismes subventionnaires;
* accepte de faire en sorte que des fichiers exploitables par un ordinateur ou des bases de données informatisées soient conservés et disponibles conformément aux conditions auxquelles l'établissement et le chercheur ont consenti;
* accordera les fonds de la subvention au candidat retenu quand ce dernier aura obtenu toutes les attestations requises et satisfait à toutes les conditions nécessaires.
* avisera les organismes subventionnaires canadiens de tout changement au statut du bénéficiaire de la subvention pendant la période de validité de la subvention;
* atteste avoir vérifié que le budget proposé est conforme à ses taux et à ses politiques;

En soumettant votre candidature au [Joint Electronic Submissions system](https://je-s.rcuk.ac.uk/JeS2WebLoginSite/Login.aspx) de l’Economic and Social Research Council, vous confirmez également qu’au cours de la période de validité de la subvention vous vous conformerez aux Conditions à remplir canadiennes de la subvention.

# J’accepte Je refuse

Nom du candidat :

Signature :

Date :

# 

# Nom de l’administrateur de la recherche ou de l’administrateur financier :

Signature :

Date :